



République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Thionville

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de VOLSTROFF

Séance ordinaire du **24 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u>		Présents :
Elus : 19		Céline CARRERE (née SCHOENECKER), Isabelle CORNETTE (née MATOWICS), Sandrine LECLERC (née PETITJEAN), M. Sébastien KOUN,
En fonction : 18		Isabelle HIGUET (née WEISS), Christine MANGIN (née BOESPFLUG)
Présents : 15		
Votants : 16		
		MM. Denis BELLINGER, Alain COURCELLE, Frédéric DROUIN, Charles HEINE,
		Jean-Michel MAGARD, Fabrice MAUFAY, Damien POISOT, Raphaël REYSZ, Emmanuel LEVAUX
<u>Date de convocation</u>		Absents :
17 mars 2022		Mmes Gaëlle BILBAULT (née WALLERICH), Carine PIZZITOLA (née NOEL), Gaëlle BESSIN
<u>Secrétaire de séance</u>		Absent ayant donné pouvoir :
M. Sébastien KOUN		Gaëlle BESSIN à Céline CARRERE

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 29/3/2022

ID : 057-215707332-20220324-2022_10-DE

Délibération n° 2022 / 10

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision générale du PLU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que :

Par délibération en date du 16 mars 2017, une procédure de révision générale du PLU de Volstroff a été prescrite.

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet le projet de révision de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, le-dit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.

Ainsi, conformément aux articles L.133-3 et L.133-4 du Code l'Urbanisme, un dispositif de concertation a été mis en œuvre pendant l'élaboration du projet suivant les modalités précisées dans la délibération de prescription du 16 mars 2017, à savoir :

- La mise à disposition du public durant toute la phase de concertation des éléments d'études au fur et à mesure de leur avancement sur le site internet de la mairie et en mairie aux jours et heures d'ouverture
- La possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier papier à l'adresse de la mairie à compter de l'affichage de la DCM de prescription jusqu'à l'arrêt du projet de révision leurs observations
- La mise à disposition d'un registre spécifique en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie à compter de l'affichage de la DCM de prescription jusqu'à l'arrêt du projet de révision leurs observations
- L'organisation d'au moins 2 réunions publiques
- La diffusion d'informations sur les différentes étapes de la procédure depuis le site internet de la mairie
- Des informations régulières dans un feuillet spécifique « Révision Plan Local d'Urbanisme »



La concertation s'est déroulée conformément aux mesures précitées. En effet, la commune a procédé à :

- **La mise à disposition du public**, durant toute la phase de concertation, des éléments d'études au fur et à mesure de leur avancement, sur le site internet de la mairie (ANNEXE 4) et en **mairie notamment à travers une exposition de panneaux de concertation** (ANNEXE 1) présentant la procédure et **par la présentation des documents dans le feuillet spécifique et sur demande**.
- La possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier papier à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie 50, rue Principale 57940 Volstroff, à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de révision par le conseil municipal, leurs observations qu'il annexera au registre. **Chaque courrier a été reporté dans le registre de concertation** (ANNEXE 2), **19 demandes ont été enregistrées et étudiées à travers l'élaboration de la révision du document d'urbanisme**.
- **La mise à disposition d'un registre spécifique**, à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration par le conseil municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée, a été mis à disposition du public, en mairie 50, rue principale, aux heures et jours suivants : lundi 8h30/11h30 ; 14h/17h – mardi 8h30/11h30 – mercredi 8h30/11h30 ; 16h30/18h30 – jeudi 14h/17h – vendredi 8h30/11h30. (ANNEXE 2)
- **L'organisation de deux réunions publiques** (ANNEXE 4)
 - ✓ Réunion publique de présentation du PADD, organisée le 20/11/2019 à 18 h 30 au foyer de la mairie, en présence du bureau d'études SKAPE, pour présenter les orientations du PADD à la population
 - ✓ Réunion publique de présentation du projet de PLU, organisée le 14/10/2020 à 17 h 00 à la salle polyvalente, en présence du bureau d'études SKAPE, pour présenter le projet de PLU à la population avant son arrêt.
- **L'information sur les différentes étapes de la procédure depuis le site internet de la mairie, ces informations ont pu être mise en ligne au fur et à mesure et notamment aux étapes clés** (présentations des réunions publiques, PADD, plans de zonage et règlement ont pu être mis à disposition en ligne) – ANNEXE 4
- **Des informations régulières dans un feuillet spécifique « Révision Plan Local d'Urbanisme »**. Ce feuillet consiste en un document disponible en mairie (ANNEXE 5)

Cette concertation a été complétée par des articles publiés dans le bulletin municipal et dans la presse.

La concertation a permis d'ajuster différents points du projet de révision, notamment concernant les emplacements réservés ou encore des points de règlement. Certaines demandes concernant l'ouverture à l'urbanisation sur des terres agricoles n'ont pu être prises en compte.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et L.103-6 ;

Vu la délibération en date du 16 mars 2017 prescrivant la révision du POS valant élaboration de PLU ;

Vu le bilan présenté par le maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Prend acte de cette concertation et considère favorable le bilan de celle-ci, et décide de poursuivre la procédure de révision de PLU de la commune de Volstroff.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Moselle

Conformément aux articles R.153.3, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie



ANNEXE 1 : Affichage des panneaux de communication à la mairie

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 28/03/2022
Affiché le 29/3/2022
ID : 057-215707332-20220324-2022_10-DE



ANNEXE 2 : Registre de concertation



ANNEXE 3 : Réunions publiques



Dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), Monsieur le Maire et son équipe municipale vous invite à participer à une réunion publique de présentation du projet qui se tiendra le :

Mercredi 20 Novembre 2019 à 18h30

**Salle de Foyer de la Mairie
58, rue Principale**

Cette première réunion publique a pour objectif principal de vous présenter le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le signal et le document. Sur rendez-vous disponible de 10h à 18h, nous vous accueillons à la mairie afin de vous présenter et recueillir vos remarques et observations.



Communauté de Communes
ARC MOSELLAN

Révision du PLU de Volstroff

Réunion publique
Présentation du 20 novembre 2019



Dans le cadre de la révision générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme),

Monsieur le Maire et son équipe municipale vous invitent à une réunion publique de présentation du projet qui se tiendra le :

Mercredi 14 octobre 2020 à 17h00

Dans la salle Arc-société (Route de Guénange)

Nous vous remercions qu'un cahier de concertation est ouvert en mairie afin de vous présenter et recueillir vos remarques et observations.



Mardi 20 octobre

VOLSTROFF urbaine

Le nouveau PLU plutôt bien accueilli par les habitants

Le maire de la commune, Jean-Michel Wagner, a été entouré des habitants à une réunion d'information sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. A ses côtés, Leslie et Sandra Bouché, géographe urbaniste, et architecte urbaniste d'agence Skape de Lunion.



Monsieur Wagner, Jean-Michel Wagner, maire de la commune, a été entouré des habitants à une réunion d'information sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. A ses côtés, Leslie et Sandra Bouché, géographe urbaniste, et architecte urbaniste d'agence Skape de Lunion.

Environ 4000 habitants de Volstroff ont participé à la réunion d'information sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Les habitants ont pu exprimer leurs remarques et observations. Les élus ont remercié les habitants pour leur accueil et leur participation.



Communauté de Communes
ARC MOSELLAN



Révision du PLU de Volstroff

Réunion Publique
14 octobre 2020



<https://mairie-volstroff.pagesperso-orange.fr/index.html>





PLU Commune de Yerstroff

Vote à l'issue de la réunion publique de PLU - 17h00 à 19h00

Mercredi 14 octobre 2020 à 17h00

Vote en salle des fêtes de la commune de Yerstroff

Vote sur l'ensemble des articles de modification des zones et des zones de plan local d'urbanisme et des zones de plan local d'urbanisme

Vote en salle des fêtes de la commune de Yerstroff

Vote sur l'ensemble des articles de modification des zones et des zones de plan local d'urbanisme et des zones de plan local d'urbanisme

Le nouveau PLU plutôt bien accueilli par les habitants

Le conseil municipal de Yerstroff a adopté le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) le 10 septembre 2020. Ce document, qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal, a été élaboré après une concertation de plus de six mois avec les habitants. Le nouveau PLU est plus équilibré et plus adapté aux besoins de la commune. Il prévoit notamment de nouvelles zones d'habitat individuel, de nouvelles zones d'activités et de nouvelles zones de protection des zones naturelles et des zones de protection des zones de plan local d'urbanisme.

Plan d'Aménagement et de Développement Durables

[Téléchargement](#) (pdf 16 pages / 1,4 Mo)

Orientation d'Aménagement et de Programmation

[Téléchargement](#) (pdf 10 pages / 1,3 Mo)

Tous les documents de présentation et plans de zonage

Plan de zonage



[Téléchargement](#) (pdf 222 pages / 36 Mo)

Règlement

[Téléchargement](#) (pdf 57 pages / 3,3 Mo)

Plan de zonage



[Téléchargement](#)



[Téléchargement](#)



[Téléchargement](#)

Annexe



[Téléchargement](#) (pdf 1 page / 1,9 Mo)

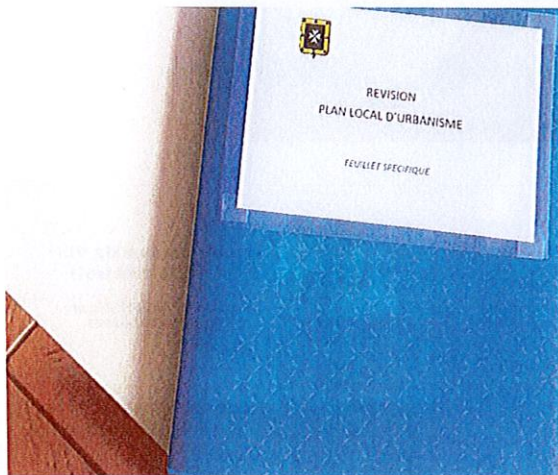
Liste des Emplacements Publics et OUP

[Téléchargement](#) (pdf 5 pages / 200 ko)

Affichage autorisé sous (Droits Réservés)

01888

2020



Pour extrait conforme,
A Volstroff, le jour, mois et an susdits
Le Maire, Jean-Michel MAGARD



Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 28/03/2022
Affiché le 29/03/2022
ID : 057-215707332-20220324-2022_10-DE